

UNE PROVOCATION INDIGNE, DES MÉTHODES SCANDALEUSES

Paris, le 30 mai 2005

La Fédération hospitalière de France, qui représente l'ensemble des hôpitaux publics, tient à faire part de son indignation suite au courrier adressé par le Président de l'hôpital privé d'Antony (Hauts de Seine) à l'ensemble des 10 000 médecins franciliens.

Dans ce courrier, intitulé « dès cette année rendons la sécurité sociale bénéficiaire ! », le docteur Denis Hovasse demande aux médecins de la région Ile-de-France d'adresser prioritairement leurs patients dans des cliniques privées plutôt que dans des hôpitaux publics sous prétexte que « l'hospitalisation privée, honoraires inclus, coûte deux fois moins cher à l'assurance maladie que l'hospitalisation publique ».

La Fédération hospitalière de France est scandalisée par un tel procédé.

Cette démarche inédite et inadmissible relève en effet d'un véritable racolage de clientèle indigne d'un établissement de santé.

Moralement condamnable cette initiative est légalement répréhensible à partir du moment où elle s'apparente à une action de publicité, ce qui est rigoureusement interdit par la loi.

Publicité par ailleurs mensongère puisqu'elle repose sur une affirmation éminemment contestable.

Aucun observateur avisé de la vie hospitalière n'ignore en effet qu'il n'est aujourd'hui pas possible de comparer des tarifs qui ne sont pas comparables !

C'est d'ailleurs cette impossibilité à comparer les tarifs des secteurs public et privé qui a conduit récemment le Gouvernement à mettre en place une étude destinée à identifier ce que recouvrent les tarifs des uns et des autres.

La Fédération hospitalière de France, en lien avec les autres organisations représentatives de la communauté hospitalière se réserve la possibilité d'engager toutes les actions - y compris judiciaires - qu'elle estimera nécessaires pour faire condamner ce comportement.

Claude Evin, Président FHF (Fédération Hospitalière de France)
Gérard Vincent, Délégué général

Contact

Nicolas Péju, Responsable de la communication, 01.44.06.85.22, n.peju@fhf.fr